

**REPOSE DU CONSEIL D'ETAT
au Grand Conseil sur la Résolution Sébastien Pedroli et consorts –
Sauvons les emplois en Ville de Payerne. (23_RES_14)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Dans un communiqué de presse de la semaine dernière, la société Swisspearl SA a indiqué vouloir fermer l'usine Eternit de Payerne. La fermeture de ce site aura pour conséquence la perte d'environ 80 places de travail.

Pour Payerne et la région de la Broye-Vully, il s'agit d'une perte importante de postes de travail qualifiés ou non qualifiés. A cela s'ajoute la situation économique qui devient d'une manière générale difficile pour tout le monde, de sorte que l'on peut craindre encore plus une précarisation d'une certaine partie de la population.

Cette fermeture est d'autant plus dérangeante qu'il s'agit d'une délocalisation.

Par la présente résolution, dès lors, il est demandé que le Conseil d'Etat fasse tout ce qui est possible pour maintenir ces places de travail en ville de Payerne. Manifestement, on ne peut pas se contenter d'un plan social sans tout tenter pour sauver les emplois.

Par conséquent, il est demandé au Grand Conseil de voter la résolution suivante :

"Le Conseil d'Etat prend toutes les dispositions nécessaires au maintien des places de travail de l'usine Eternit de Payerne".

Réponse du Conseil d'Etat

Dès l'annonce par Swisspearl Suisse SA (anciennement Eternit) de sa volonté de délocaliser une partie de sa production dans le canton de Glaris et en Slovénie – engendrant la disparition de quelque 80 emplois sur son site de Payerne –, le Conseil d'Etat a contribué à la recherche d'une solution pour préserver le savoir-faire industriel et valoriser ce site historique, dont de nombreux bâtiments font l'objet d'une protection.

Les services concernés de l'administration cantonale, en particulier la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), ont ainsi appuyé les autorités communales dans leurs démarches qui ont connu un dénouement positif.

En effet, l'entreprise Swisspor va racheter les terrains de l'emblématique friche industrielle pour y investir plus de 200 millions de francs en rénovation et développement du site, dans le but d'y produire des matériaux isolants minéraux – en l'occurrence, de la laine de fer – et de créer d'emblée quelque 100 emplois, offrant de potentielles perspectives aux anciens collaborateurs de Swisspearl Suisse SA.

Cette bonne nouvelle a été communiquée à la population payernoise le 30 janvier dernier lors d'une séance d'information publique, en présence de la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP).

Le siège social de chaque site de production détenu par l'entreprise étant inscrit dans la commune où ce site est établi, la Ville de Payerne accueillera un nouveau contribuable important. Enfin, il est envisagé que les rejets de chaleur produits par l'activité du site soient réinjectés dans le système de chauffage à distance de la ville.

Mis à l'enquête publique le 10 février dernier, le projet devrait obtenir son permis de construire d'ici le premier semestre 2025, pour une mise en exploitation courant 2027.

Le Conseil d'Etat se réjouit de cette annonce, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités (SGZA) et répond à des enjeux cantonaux majeurs en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz